



A l'occasion de la journée du Collège des Gynécologues Médicaux du Nord nous vous proposons de satisfaire à votre obligation annuelle de formation en participant à un programme DPC Pathologies neurovasculaires en gynécologie obstétrique.

Caractéristiques du programme DPC N° 12141900051

Mis en œuvre par EvalFormSanté (Préf. n°53350825535, OGDPC 1214)

Afin de répondre aux nouvelles règles de prise en charge de l'ANDPC 2019 (Cf page suivante) , nous avons choisi de décliner ce dossier en **programme intégré** comportant 2 phases : analyse de pratique et formation continue

- 1/ Analyse de pratique :

- a : Non présenteielle : audit clinique saisie de dossiers en ligne Etape 1
- b : Présentielle: 5 avril 14h : 1H de groupe d'analyse de pratique à partir des résultats de l'audit et de vos dossiers . Débat entre les participants et avec les experts. Analyse des écarts par rapport aux recommandations et piste d'évolution

-2/Formation continue

- a : présence 5 Avril 14h-18H Pathologies neurovasculaires en gynécologie obstétrique
- b : non présenteielle : Envoi en ligne d'articles de bibliographie complémentaires à la formation présenteielle et cas cliniques à lire

3/ Evaluation des messages retenus : QCM en pré et post-formation présenteielle à remplir en ligne et envoi de la synthèse des réponses et de la correction pour une autoévaluation des modifications de votre pratique

[S'inscrire https://www.evalformsante.fr/formations/1302](https://www.evalformsante.fr/formations/1302)

Indemnisation 360 € pour ce DPC

(décompte pour 4H présenteielles et 4H non présenteielles)

La participation à l'ensemble des étapes est indispensable à la validation et l'indemnisation

Règles OGDPC 2019

Concerne les médecins Français thésés installés ou remplaçants

Salariés : DPC financé par votre établissement (remboursement OPCA) si programme agréé ANDPC

Libéraux (plus de 50% activité libérale)

Pris en charge et indemnisé par l'ANDPC selon **une enveloppe de 21H/an**

Indemnisation

- **Formation continue** : 45 €/h présentielle ; 22,5€/h non présentielle
- **Programme intégré (FMC +EPP)** : 45€/h en présentiel et non présentiel
-

<https://www.mondpc.fr/mondpc/forfaitsdpc/19>

INSCRIPTION, FINANCEMENT ET INDEMNISATION DPC

L'inscription à la journée du CGMN est indépendante de cette inscription DPC et doit être réalisée auprès du secrétariat du Collège

Pour vous INSCRIRE AU DPC

<https://www.evalformsante.fr/formations/1302>

Renseignements secretariat@evalformsante.fr

Ou au téléphone entre 8h30 et 16h30 :

Elodie ou Lyndsay : 09 54 23 16 37

-

- **Pour les LIBERAUX** (> 50% d'activité libérale)

DPC en 8H, Prise en charge ANDPC sous réserve de disponibilité de l'enveloppe annuelle, Indemnisé 45€/h car séminaire intégré soit 360 €,

- **Pour les SALARIES** (>50% de l'activité)

Votre inscription définitive est conditionnée au paiement par votre employeur des frais liés au DPC : 760 € le programme pour un médecin (remboursement OPCA).

Merci lors de votre préinscription de bien indiquer les coordonnées de votre employeur.

Votre inscription sera définitive après retour de la convention de formation et de la facture pro forma signés par votre employeur.